

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00248

Numéro SIREN : 499 115 475

Nom ou dénomination : 2BDM Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/005016

**EMMANUEL SIX**

Licencié en Sciences Économiques  
EXPERT COMPTABLE  
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

**2 BDM INGENIERIE**

SAS au capital de 8 000 Euros  
102, Avenue de Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

EMMANUEL SIX  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Douai  
15, Avenue de Général Leclerc  
59170 CROIX

SAS 2BDM Ingenierie  
au capital de 8 000 euros  
102, av de la Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé de la société 2BDM Ingenierie,

### **1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2BDM Ingenierie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 13 05 2022 sur la base d'éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **2.1 Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **2.2 Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **2.3 Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **2.4 Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

### **2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

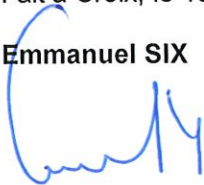
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.  
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 13 juin 2022

**Emmanuel SIX**



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 BDM INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 102 AVENUE DE GIRONDE 59640 PETITE SYNTHE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 9 9 1 1 5 4 7 5 0 0 0 1 8			Néant <input type="checkbox"/>			
			Exercice N clos le, 31/12/2021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 440	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	267 450	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	45 261	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	329 152	41 700	287 451
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	265 485	
		Autres créances (3)	BZ	CA	35 444	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	648		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	301 578		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA	630 731	41 700	589 030
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000 .....)	DA		8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		57 031
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		2 566
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		154 213
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		99 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		23 126
	Dettes fiscales et sociales	DY		243 519
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		520 632
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		589 030
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		520 632	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		154 213	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 2 BDM INGENIERIE				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	981 779	FH		FI	981 779	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	981 779	FK		FL	981 779	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	14 811	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	996 603
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	193 525	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 956	
	Salaires et traitements*					FY	566 358	
	Charges sociales (10)					FZ	209 829	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	6 153
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	11		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	991 835	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	4 767	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 527	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	10 527	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 10 527)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 5 759)	

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	8 996		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	8 996		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	24		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	53		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	78		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	8 918		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	592		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 005 599		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 003 033		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	2 566		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	11 476	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	14 811	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			24			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			53			
Produits des cessions d'éléments d'actif				8 996		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

# ANNEXES

## Sommaire :

- ◆ Règles et méthodes comptables
- ◆ Engagements financiers
- ◆ Notes sur le bilan actif
- ◆ Notes sur le bilan passif
- ◆ Détail des produits et des charges

## *Règles et méthodes comptables*

### **Désignation de la société : SASU 2 BDM INGENIERIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 589 030 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 566 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## *Règles et méthodes comptables*

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	267 450			267 450
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 441			16 441
Immobilisations incorporelles	283 891			283 891
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	15 000			15 000
- Matériel de transport	14 938		2 769	12 169
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 085	5 024	5 016	18 093
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	48 024	5 024	7 785	45 262
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>331 914</b>	<b>5 024</b>	<b>7 785</b>	<b>329 153</b>

\* Immobilisations incorporelles

– Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	267 450
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>267 450</b>

## Notes sur le bilan

## \* Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 778	663		16 441
Immobilisations incorporelles	15 778	663		16 441
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 217	1 500		2 717
- Matériel de transport	10 940	2 379	2 769	10 550
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 344	1 612	4 962	11 993
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	27 501	5 491	7 731	25 260
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 279</b>	<b>6 154</b>	<b>7 731</b>	<b>41 701</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 301 578 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	265 485	265 485	
<i>Autres</i>	35 445	35 445	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	648	648	
<b>Total</b>	<b>301 578</b>	<b>301 578</b>	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

#### Produits à recevoir

	Montant
<i>CLIENTS FACT.A ETABLIR</i>	37 288
<i>FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR</i>	1 271
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	257
<b>Total</b>	<b>38 816</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux Propres

#### Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	800	10,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	800	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 520 632 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	154 213	154 213		
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	23 127	23 127		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	243 519	243 519		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	99 773	99 773		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
<b>Total</b>	<b>520 632</b>	<b>520 632</b>		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

## Notes sur le bilan

### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>			
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
<b>Total</b>			

### Charges à payer

	Montant
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	9 379
<i>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</i>	2 228
<i>DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS</i>	35 467
<i>NOTE DE FRAIS JÉRÔME BARALLE</i>	494
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER</i>	14 541
<i>CHARGES FISCALES / CONGÉS PAYÉS</i>	614
<i>TAXE APPRENTISSAGE À PAYER</i>	472
<i>ADESATT COTISATIONS A PAYER</i>	107
<i>TAXE FORMATION CONTINUE À PAYER</i>	1 934
<i>CVAE À PAYER</i>	257
<b>Total</b>	<b>65 493</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</i>	648		
<b>Total</b>	<b>648</b>		

*Notes sur le compte de résultat*Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
<i>Prestations</i>	981 779
<b>TOTAL</b>	<b>981 779</b>

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 150 euros

## *Autres informations*

### Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	17 710
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	
<b>Total</b>	<b>17 710</b>
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

## Autres informations

### Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				43 606	43 606
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				13 973	13 973
<b>Dotations de l'exercice</b>				9 317	9 317
Amortissements				23 289	23 289
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				16 681	16 681
<b>Exercice</b>				11 373	11 373
Redevances payées				28 054	28 054
<b>A un an au plus</b>				9 490	9 490
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				7 948	7 948
<b>A plus de cinq ans</b>					
Redevances restant à payer				17 438	17 438
<b>A un an au plus</b>				272	272
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>					
<b>A plus de cinq ans</b>					
Valeur résiduelle				272	272
Montant pris en charge dans l'exercice				11 477	11 477

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS  
ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

**- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT -**

Pour extrait certifié conforme

**TROISIEME DECISION**

L'Associée unique, constatant que :

- le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de ..... 2.566 €
- Auquel s'ajoute le compte « Autres réserves » s'élevant à ..... 57.031 €
- Formant un bénéfice distribuable de ..... 59.597 €

décide de l'affecter de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à l'Associée unique, ..... 10.000 €  
correspondant à un dividende de 12,50 € par action,  
non assujéti au taux forfaitaire unique de 30 % applicable  
aux personnes physiques
- Le solde au compte « Autres réserves » ..... 49.597 €  
Qui sera ainsi porté à ce montant


Conformément aux dispositions légales, les dividendes seront prélevés par priorité sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter des présentes et au plus tard le 30 septembre 2022.

L'Associée unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes lors des trois précédents exercices :

Comptes de l'Exercice	Dividende distribué (en Euros)	Dividende éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)	Dividende non éligible au PUF ou à l'abattement de 40 % (en Euros)
31/12/2018	50.000	/	50.000
31/12/2019	/	/	/
31/12/2020	/	/	/

Le Président

Philippe Delouis  
Rome  
Président de BDM  


**EMMANUEL SIX**

Licencié en Sciences Économiques  
EXPERT COMPTABLE  
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

**2 BDM INGENIERIE**

SAS au capital de 8 000 Euros  
102, Avenue de Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

EMMANUEL SIX  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Douai  
15, Avenue de Général Leclerc  
59170 CROIX

SAS 2BDM Ingenierie  
au capital de 8 000 euros  
102, av de la Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé de la société 2BDM Ingenierie,

### **1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2BDM Ingenierie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 13 05 2022 sur la base d'éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lié au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **2.1 Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **2.2 Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **2.3 Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **2.4 Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

### **2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

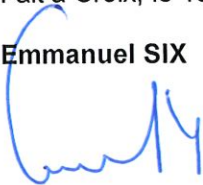
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.  
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 13 juin 2022

**Emmanuel SIX**



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 BDM INGENIERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 102 AVENUE DE GIRONDE 59640 PETITE SYNTHE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 9 9 1 1 5 4 7 5 0 0 0 1 8			Néant <input type="checkbox"/>			
			Exercice N clos le, 31/12/2021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 440	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	267 450	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	45 261	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	329 152	41 700	287 451
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	265 485	
		Autres créances (3)	BZ	CA	35 444	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	648		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	301 578		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	IA	630 731	41 700	589 030
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000 .....)	DA		8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		57 031
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		2 566
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		154 213
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		99 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		23 126
	Dettes fiscales et sociales	DY		243 519
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		520 632
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		589 030
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		520 632	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		154 213	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N				
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	981 779	FH		FI	981 779	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	981 779	FK		FL	981 779	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	14 811	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	996 603
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	193 525	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 956	
	Salaires et traitements*					FY	566 358	
	Charges sociales (10)					FZ	209 829	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	6 153
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	11		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	991 835	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	4 767	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 527	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	10 527	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 10 527)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 5 759)	

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	8 996		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	8 996		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	24		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	53		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	78		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	8 918		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	592		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 005 599		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 003 033		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	2 566		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	11 476	
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	14 811	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5					
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				24		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				53		
Produits des cessions d'éléments d'actif					8 996	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

# ANNEXES

## Sommaire :

- ◆ Règles et méthodes comptables
- ◆ Engagements financiers
- ◆ Notes sur le bilan actif
- ◆ Notes sur le bilan passif
- ◆ Détail des produits et des charges

## *Règles et méthodes comptables*

### **Désignation de la société : SASU 2 BDM INGENIERIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 589 030 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 566 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## *Règles et méthodes comptables*

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	267 450			267 450
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 441			16 441
Immobilisations incorporelles	283 891			283 891
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	15 000			15 000
- Matériel de transport	14 938		2 769	12 169
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 085	5 024	5 016	18 093
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	48 024	5 024	7 785	45 262
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>331 914</b>	<b>5 024</b>	<b>7 785</b>	<b>329 153</b>

\* Immobilisations incorporelles

– Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	267 450
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>267 450</b>

## Notes sur le bilan

## \* Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 778	663		16 441
Immobilisations incorporelles	15 778	663		16 441
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 217	1 500		2 717
- Matériel de transport	10 940	2 379	2 769	10 550
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 344	1 612	4 962	11 993
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	27 501	5 491	7 731	25 260
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 279</b>	<b>6 154</b>	<b>7 731</b>	<b>41 701</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 301 578 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	265 485	265 485	
<i>Autres</i>	35 445	35 445	
<i>Capital souscrit - appelé, non versé</i>			
<i>Charges constatées d'avance</i>	648	648	
<b>Total</b>	<b>301 578</b>	<b>301 578</b>	
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

#### Produits à recevoir

	Montant
<i>CLIENTS FACT.A ETABLIR</i>	37 288
<i>FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR</i>	1 271
<i>DIVERS PRODUITS A RECEVOIR</i>	257
<b>Total</b>	<b>38 816</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux Propres

#### Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	800	10,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	800	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 520 632 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	154 213	154 213		
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	23 127	23 127		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	243 519	243 519		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	99 773	99 773		
<i>Produits constatés d'avance</i>				
<b>Total</b>	<b>520 632</b>	<b>520 632</b>		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>				
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

## Notes sur le bilan

### Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>			
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
<b>Total</b>			

### Charges à payer

	Montant
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	9 379
<i>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</i>	2 228
<i>DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS</i>	35 467
<i>NOTE DE FRAIS JÉRÔME BARALLE</i>	494
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER</i>	14 541
<i>CHARGES FISCALES / CONGÉS PAYÉS</i>	614
<i>TAXE APPRENTISSAGE À PAYER</i>	472
<i>ADESATT COTISATIONS A PAYER</i>	107
<i>TAXE FORMATION CONTINUE À PAYER</i>	1 934
<i>CVAE À PAYER</i>	257
<b>Total</b>	<b>65 493</b>

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</i>	648		
<b>Total</b>	<b>648</b>		

*Notes sur le compte de résultat*Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
<i>Prestations</i>	981 779
<b>TOTAL</b>	<b>981 779</b>

Charges et produits d'exploitation et financiersRémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 150 euros

## *Autres informations*

### Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	17 710
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>Autres engagements donnés</i>	
<b>Total</b>	<b>17 710</b>
<i>Dont concernant :</i>	
<i>Les dirigeants</i>	
<i>Les filiales</i>	
<i>Les participations</i>	
<i>Les autres entreprises liées</i>	
<i>Engagements assortis de sûretés réelles</i>	

## Autres informations

### Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				43 606	43 606
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				13 973	13 973
<b>Dotations de l'exercice</b>				9 317	9 317
Amortissements				23 289	23 289
<b>Cumul exercices antérieurs</b>				16 681	16 681
<b>Exercice</b>				11 373	11 373
Redevances payées				28 054	28 054
<b>A un an au plus</b>				9 490	9 490
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>				7 948	7 948
<b>A plus de cinq ans</b>					
Redevances restant à payer				17 438	17 438
<b>A un an au plus</b>				272	272
<b>A plus d'un an et cinq ans au plus</b>					
<b>A plus de cinq ans</b>					
Valeur résiduelle				272	272
Montant pris en charge dans l'exercice				11 477	11 477